

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 375

13 février 2008

SOMMAIRE

20ème CORPS S.à r.l.	17999	Hega Europe S.A.	18000
Advent Stoco Finance S.à. r.l.	17965	Hydra S.A.	17999
Advent Stoco Finance S.à. r.l.	17966	Luxembourg ELN Securitization S.à r.l.	
Aviare	17985	17970
BigBoard Holding S.A.	17955	Médicalmsanté S.A.	18000
Blue Sage S.A.	17978	Mimosas Finance Sàrl	17998
«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.»	17969	Nansen S.à r.l.	17994
BRE/Woking S.à r.l.	17993	Quilmes Industrial (QUINSA)	17965
Brussels City Properties S.A.	18000	Septus Asset Management	17978
Cete S.A.	17954	Silotec S.A.	17954
Drak S.A.	17985	Taxis.lu S.à r.l.	17998
Erminia S.à r.l.	17954	Tournesol Group S.à.r.l.	17981
GLOBAL GROUP MANAGEMENT (Lu-		Tovimmo Sàrl	17999
xembourg) S.A.	17999	Ucosa S.A.	17998
Hamster Investments S.A.	17993	Vulgaris S.à r.l.	17966

Cete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 janvier que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco est ratifiée.

2. Messieurs Alain Lam, Patrick Moinet et Bruno Beernaerts sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. La démission de la société L'ALLIANCE REVISION S.à.r.l. de son poste de Commissaire est acceptée.

4. Est élu Commissaire, pour la même période, en remplacement de L'ALLIANCE REVISION S.à.r.l., démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008015282/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Erminia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 126.883.

En date du 12 décembre 2007, GMI EUROPE S.A., avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été constituée par l'apport de la totalité du capital social, soit 125 parts sociales, de la société ERMINIA Sàrl, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En conséquence, GMI EUROPE S.A. détient la totalité des 125 parts sociales de la société et devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

ERMINIA Sàrl

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008015283/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Silotec S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.940.

La FIDUCIAIRE L.P.G. SARL (RCS n ° B 84.426) informe que le contrat de domiciliation du siège social de SILOTEC S.A. (RCS n ° B 89.940) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, a été résilié avec effet au 10 janvier 2008.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008015424/1091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Jozef Onderka, CEO, BigBoard BV, the Netherlands, born in Kosice, Slovakia, on May 08, 1966, residing at Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, Czech Republic;
 2. Mr Gabriel Fülöpp, CEO, LLC BigBoard, Russia, born in Komarno, Slovakia, on September 11, 1967, residing at Broncova 1057, 252 30 Revnice, Czech Republic;
 3. Mr Richard Fuxa, Chairman, BigBoard Prague, Czech Republic, born in Usti nad Labem, Czech Republic, on May 06, 1966, residing at Na Morani 13, 120 00 Praha 2, Czech Republic;
 4. Mr Askold Shestunov, CEO, BigBoard Group, Ukraine, born in Lev Tolstoy, Russia, on February 15, 1963, residing at Simonenka 8, flat 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine;
 5. Mr Tomas Polisensky, CFO, BigBoard BV, the Netherlands, born in Kolin, Czech Republic, on February 22, 1974, residing at Humenecka 9, 182 00 Praha 8, Czech Republic;
 6. Mr Ruslan Zheludyk, COO, LLC BigBoard, Russia, born in Kiev, Ukraine, on March 15, 1972, residing at I. Mazepi 12, flat 151, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine;
 7. Mr Anton Shestunov, CEO, Poster Group, Ukraine, born in Kiev, Ukraine, on April 10, 1968, residing at Kotelnikova 13, flat 43, 03113 Kiev, Ukraine;
 8. Mr Marek Pekarek, CEO, BigBoard Prague, Czech Republic, born in Plzen, Czech Republic, on July 30, 1969, residing at Ke Hvezdarne 485, 391 02 Sezimovo Usti, Czech Republic;
 9. Mr Oleksandr Didenko, COO, BigBoard Kiev, Ukraine, born in Kiev, Ukraine, on December 28, 1963, residing at Klovskiy Uzviv 10, flat 11, 01021 Kiev, Ukraine;
 10. Mr Yurii Babych, CEO, BigBoard, Belarus, born in Vyshgorod, Ukraine, on July 25, 1974, residing at I. Mazepi 13/9, flat 77, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine; and
 11. Mr George Kisugite, Technical Director, BigBoard Prague, Czech Republik, born in Praha, Czech Republic, on June 19, 1968, residing at Prazska 320, 250 81 Nehvizdy, Czech Republic,
- all here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of eleven (11) proxies given under private seal.

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscribers and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder») and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of BigBoard HOLDING S.A.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) represented by fifty thousand (50,000) Shares with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each, fully paid up.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholders.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of the Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles. Any increase in capital may only be subscribed by the Shareholders for a period starting on the date of incorporation of the Corporation until December 31st, 2011.

Art. 8. Shares, transfer and repurchase of Shares. The Shareholders' meeting, voting with the quorum and the majority rules set out by Article 20 of these Articles, may decide to create one or several classes of Shares and to fix specific rights and conditions to be attached to each class of Shares.

The Shares can be transferred only upon unanimous consent of the Shareholders and only to current Shareholders. If such consent is not obtained, then the Corporation shall repurchase the Shares, in compliance with the Law.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be composed by two categories of Directors, respectively called «Category A Directors» and «Category B Directors».

The Board of Directors elects from among its members a chairman.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors and to its chairman.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors is convened upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.2. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.3. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

10.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of two Category A Directors and one Category B Director in case the Directors are split in two categories. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of two Category A Directors and one Category B Director in case the Directors are split in two categories.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 16 below, the quorum shall apply taking into account the affected Director(s) whereas the voting requirements do no more apply.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, as the case may be, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 14 of the Articles.

In case the Corporation is administrated by two categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signatures of two Category A Directors and one Category B Director. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability- Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of

Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by the Law to the General Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual General Meeting of the Shareholders. The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Monday of the month of May of each year at 2.00 pm, Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin the 1st of January and shall terminate on 31st of December of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2008.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. Mr Jozef Onderka	11,650
2. Mr Gabriel Fülöpp	11,650
3. Mr Richard Fuxa	11,650
4. Mr Askold Shestunov	11,650
5. Mr Tomas Polisensky	800
6. Mr Ruslan Zheludik	800
7. Mr Anton Shestunov	800
8. Mr Marek Pekarek	350
9. Mr Oleksandr Didenko	250
10. Mr Yurii Babych	250
11. Mr George Kisugite	150
Total:	50,000

All the Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 3,000.-.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital, considering themselves as duly convened, have passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by four (4) Directors.
2. The following are appointed as:

Category A Directors:

- Mr Jozef Onderka, CEO, BigBoard BV, the Netherlands, born in Kosice, Slovakia, on May 8, 1966, residing at Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, Czech Republic;
- Mr Askold Shestunov, CEO, BigBoard Group, Ukraine, born in Lev Tolstoy, Russia, on February 15, 1963, residing at Simonenka 8, flat 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine;
- Mr Richard Fuxa, Chairman, BigBoard Prague, Czech Republic, born in Usti nad Labem, Czech Republic, on May 6, 1966, residing at Na Moráni 13, 120 00 Praha 2, Czech Republic.

Category B Director:

- Mr Marcel Stephany, director of companies, born in Luxembourg, on September 4, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The company, CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg is appointed as statutory auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts in 2012.

5. The registered office of the Corporation is established at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Jozef Onderka, CEO, BigBoard BV, Pays-Bas, né à Kosice, Slovaquie, le 8 mai 1966, ayant son adresse à Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, République tchèque;

2. M. Gabriel Fülöpp, CEO, LLC BigBoard, Russie, né à Komarno, Slovaquie, le 11 septembre 1967, ayant son adresse à Broncova 1057, 252 30 Revnice, République tchèque;

3. M. Richard Fuxa, Président de Conseil d'administration, BigBoard Prague, République tchèque, né à Usti nad Labem, République tchèque, le 6 mai 1966, ayant son adresse à Na Morani 13, 120 00 Praha 2, République tchèque;

4. M. Askold Shestunov, CEO, BigBoard Group, Ukraine, né à Lev Tolstoy, Russie, le 15 février 1963, ayant son adresse à Simonenka 8, appartement 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine;

5. M. Tomas Polisenky, CFO, BigBoard BV, Pays-Bas, né à Kolin, République tchèque, le 22 février 1974, ayant son adresse à Humenecka 9, 182 00 Praha 8, République tchèque;

6. M. Ruslan Zheludyk, COO, LLC BigBoard, Russie, né à Kiev, Ukraine, le 15 mars 1972, ayant son adresse à I. Mazepi 12, appartement 151, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine;

7. M. Anton Shestunov, CEO, Poster Group, Ukraine, né à Kiev, Ukraine, le 10 avril 1968, ayant son adresse à Kotelnikova 13, appartement 43, 03113 Kiev, Ukraine;

8. M. Marek Pekarek, CEO, BigBoard Prague, République tchèque, né à Plzen, République tchèque, le 30 juillet 1969, ayant son adresse à Ke Hvezdarne 485, 391 02 Sezimovo Usti, République tchèque;

9. M. Oleksandr Didenko, COO, BigBoard Kiev, Ukraine, né à Kiev, Ukraine, le 28 décembre 1963, ayant son adresse à Klovskiy Uzviv 10, appartement 11, 01021 Kiev, Ukraine;

10. M. Yurii Babych, CEO, BigBoard, Biélorussie, né à Vyshgorod, Ukraine, le 25 juillet 1974, ayant son adresse à I. Mazepi 13/9, appartement 77, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine; et

11. M. George Kisugite, Directeur technique, BigBoard Prague, République tchèque, né à Prague, République tchèque, le 19 juin 1968, ayant son adresse à Prazska 320, 250 81 Nehvizdy, République tchèque,

ici représentés par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de onze (11) procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être soumises avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dite qualité ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'Actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses

filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura comme dénomination BigBoard HOLDING S.A.

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, libérées intégralement.

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix des Actionnaires.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des Actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts. De la date de constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2011, toute augmentation de capital pourra être uniquement souscrite par les Actionnaires actuels.

Art. 8. Actions, transfert et rachat d'Actions. L'Assemblée des Actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts, peut décider la création d'une ou de plusieurs classes d'Actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'Actions.

Les Actions ne peuvent être transférées qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et uniquement aux Actionnaires. En cas d'absence de consentement unanime, la Société devra procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en deux catégories, nommées respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration ainsi qu'à son président.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs au moins, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.2. Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera adressée à tous les Administrateurs au moins (24) vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.4. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce Conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, deux Administrateurs de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B devant au moins être présents ou représentés si les Administrateurs sont divisés en deux catégories. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins deux Administrateurs de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, si les Administrateurs sont divisés en deux catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Administrateurs affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-délégué le cas échéant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'Article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par les signatures conjointes de deux Administrateurs de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateurs est empêchée de voter conformément à l'Article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2nd lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Les autres Assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque Action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. M. Jozef Onderka	11.650
2. M. Gabriel Fülöpp	11.650
3. M. Richard Fuxa	11.650
4. M. Askold Shestunov	11.650
5. M. Tomas Polisenky	800
6. M. Ruslan Zheludik	800
7. M. Anton Shestunov	800
8. M. Marek Pekarek	350
9. M. Oleksandr Didenko	250
10. M. Yurii Babych	250
11. M. George Kisugite	150
Total:	50.000

Toutes les Actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 3.000,-

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par quatre (4) Administrateurs:
2. Sont nommés Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Jozef Onderka, CEO BigBoard BV, Pays-Bas, né à Kosice, Slovaquie, le 8 mai 1966, ayant son adresse à Prusikova 2436, 150 00 Praha 5, République tchèque;
- M. Askold Shestunov, CEO BigBoard GROUP, Ukraine, né à Lev Tolstoy, Russie, le 15 février 1963, ayant son adresse à Simonenka 8, appartement 50, Vyshgorod, 07300 Kiyv oblast, Ukraine; et
- M. Richard Fuxa, Président de Conseil d'administration, BigBoard Prague, République tchèque, né à Usti nad Labem, République Tchèque, le 6 mai 1966, ayant son adresse à Na Morani 13, 120 00 Praha 2, République Tchèque.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

3. La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2012.

5. Le siège social de la Société est établi au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42606. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008015643/242/575.

(080012247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A. du 25 juin 2007 que DUNVEGAN sera dorénavant représentée par M. Lucas Machado Lira.

L'Assemblée Générale du 29 juin 2007 de la Société a approuvé en outre la résolution N ° 7 qui reprend le nouveau conseil d'administration de la Société et précise que M. Lucas Machado Lira est le représentant de DUNVEGAN S.A. au sein du conseil d'administration de la Société.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

J.-B. Lachaise

Secrétaire Général

Référence de publication: 2008015309/1628/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Advent Stoco Finance S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport en date du 18 juin 2007, que l'intégralité des actifs et passifs de la société ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 32, rue Philippe II, L-2340 Luxem-

bourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 125.980, a été transférée à sa filiale ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 127.694, incluant les parts sociales que la société ADVENT STOCO HOLDING Sàrl détenait dans la Société.

Les parts sociales de la Société sont donc détenues en intégralité par ADVENT STOCO INVESTMENT Sàrl et ce à compter du 18 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008015306/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Advent Stoco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

—
EXTRAIT

En date du 30 avril 2007, l'associé unique de la Société, ADVENT STOCO S.à r.l., a changé sa dénomination sociale en ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008015307/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

—
In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December;

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1. Mr Tomasz Klukowski, company director, born on January 6, 1968 at Warsaw, Poland, residing at 00-436 Warsaw, Poland, Ul. Czemiakowska 209704, and

2. Mr Przemyslaw Krych, company director, born on September 27, 1966 at Gorzow Wielkopolski, Poland, residing at 05-500 Jozefoslaw-Piasieczno, Poland, Ul. Wiejska 12,

3. JU6 INVESTMENTS LIMITED, recorded with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, department of registrar of companies and official receiver of Nicosia, Republic of Cyprus, under the number HE 174594, with its registered office at P.C. 1520 Nicosia, Republic of Cyprus, Thasou, 3, Dadlaw House,

4. Mr Helmut Josef Fischer, company director, born on June 18, 1959 at Wallerstein, Germany, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1,

5. Mrs Patrycja Sosnowska, company director, born on September 15, 1976 at Opole, Poland, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1, and

6. Mr Marcin Tomasz Prusaczyk, company director, born on April 20, 1970 at Warsaw, Poland, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1,

all 6 here represented by Mr Max Mayer, clerk, residing in Luxembourg

by virtue of proxies given under private seal on November 30, 2007;

Said proxies given under initialed ne variateur by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to act:

that the appearing parties are the sole present members of the private limited company (société à responsabilité limitée) VULGARIS S.à r.l., hereinafter referred to as the «Company», having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B and number 122.816, incorporated by deed of the undersigned notary on December 8, 2006, published in the Mémorial C number 227 of February 22, 2007,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of eight thousand Euros (EUR 8,000.-) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-) to twenty-four thousand Euros (EUR 24,000.-) by the issue of one hundred and sixty (160) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

After having approved Mr Marcin Halicki, company director, born on September 19, 1967 in Warsaw, Poland, with residential address at 02-793 Warsaw, Poland, Ul. Bazantami 11 m. 31, as new shareholders of the Company and partly waived their preferential subscription right, the appearing parties subscribe and have subscribed the one hundred sixty (160) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each as follows:

a) ninety-six (96) new sharequotas with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each are subscribed Mr Marcin Halicki, company director, born on September 19, 1967 in Warsaw, Poland, with residential address at 02-793 Warsaw, Poland, Ul. Bazantami 11 m. 31, and fully paid by the latter by contribution in cash of four thousand eight hundred Euros (EUR 4,800.-);

b) sixteen (16) new sharequotas with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each are subscribed by Mr Przemyslaw Krych, company director, born on September 27, 1966 at Gorzow Wielkopolski, Poland, residing at 05-500 Jozefoslawa-Piaseczno, Poland, Ul. Wiejska 12, and fully paid by the latter by contribution in cash of eight hundred Euros (EUR 800.-);

c) sixteen (16) new sharequotas with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each are subscribed by Mr Tomasz Klukowski, company director, born on January 6, 1968 at Warsaw, Poland, residing at 00-436 Warsaw, Poland, Ul. Cze-miakowska 209704, and fully paid by the latter by contribution in cash of eight hundred Euros (EUR 800.-);

d) sixteen (16) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are subscribed by the company JU6 INVESTMENTS LIMITED, recorded with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, department of registrar of companies and official receiver of Nicosia, Republic of Cyprus, under the number HE 174594, with its registered office at P.C. 1520 Nicosia, Republic of Cyprus, Thasou, 3, Dadlaw House, and fully paid by the latter by contribution in cash of one thousand and eight hundred Euros (EUR 800.-);

e) eight (8) new sharequotas with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each are subscribed by Mr Helmut Josef Fischer, company director, born on June 18, 1959 at Wallerstein, Germany, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1, and fully paid by the latter by contribution in cash of four hundred Euros (EUR 400.-);

f) four (4) new sharequotas with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each are subscribed by Mrs Patrycja Sos-nowska, company director, born on September 15, 1976 at Opole, Poland, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1, and fully paid by the latter by contribution in cash of two hundred Euros (EUR 200.-);

g) four (4) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are subscribed by Mr Marcin Tomasz Prasaczyk, company director, born on April 20, 1970 at Warsaw, Poland, residing professionally at 00-078 Warsaw, Poland, PL Pisudskiego, 1, and fully paid by the latter by contribution in cash of two hundred Euros (EUR 200.-);

The subscriber under a) is here represented by virtue of a proxy given Mr. Max Mayer, prenamed, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said contribution in cash of a total amount of eight thousand Euros (EUR 8,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company.

Second resolution

Following the above mentioned capital increase, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is set at twenty-four thousand Euro (24,000.- EUR) represented by four hundred and eighty (480) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Tomasz Klukowski, administrateur de sociétés, né 16 janvier 1968 à Varsovie, Pologne, demeurant à 00-436 Varsovie, Pologne, Ul. Czemiakowska 209704, et

2. Monsieur Przemyslaw Krych, administrateur de sociétés, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski, Pologne, demeurant à 05-500 Jozefoslaw-Piaseczno, Pologne, Ul. Wiejska 12,

3. JU6 INVESTMENTS LIMITED, inscrite auprès du «Ministry of Commerce, Industry and Tourism, department of registrar of companies and official receiver of Nicosia, Republic of Cyprus», sous le numéro HE 174594, avec siège à P.C. 1520 Nicosie, République de Chypre, Thasou, 3, Dadlaw House,

4. Monsieur Helmut Josef Fischer, administrateur de sociétés, né le 18 juin 1959 à Wallerstein, Allemagne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1,

5. Madame Patrycja Sosnowska, administrateur de sociétés, née le 15 septembre 1976 à Opole, Pologne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1,

6. Monsieur Marcin Tomasz Prusaczyk, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1970 à Varsovie, Pologne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1,

tous six ici représentés par Monsieur Max Mayer, clerc, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 30 novembre 2007.

Lesquelles procurations après avoir été paraphés ne varient par le notaire instrument et le mandataire des comparantes resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée VULGARIS S.à r.l., ci-après dénommée la «Société», ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.816, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 227 du 22 février 2007,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille Euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents Euros (EUR 16.000,-) à vingt-quatre mille Euros (EUR 24.000,-) par l'émission de cent soixante (160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Après avoir approuvé Monsieur Marcin Halicki, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1970 à Varsovie, Pologne, demeurant à 02-793 Varsovie, Pologne, Ul. Bazantami 11 m. 31, comme nouvel associé et après avoir renoncé partiellement à leur droits de souscription préférentiel, les comparants ont souscrit et fait souscrire comme suit les cent soixante (160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune:

a) quatre-vingt-seize (96) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Marcin Halicki, administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1967 à Varsovie, Pologne, demeurant à 02-793 Varsovie, Pologne, Ul. Bazantami 11 m. 31 et libérées intégralement par celui-ci par versement en espèces de quatre mille huit cent Euros (EUR 4.800,-);

b) seize (16) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Tomasz Klukowski, administrateur de sociétés, né le 6 janvier 1968 à Varsovie, Pologne, demeurant à 00-436 Varsovie, Pologne, Ul. Czemiakowska 209704, et libérées intégralement par celui-ci par versement en espèces de huit cent Euros (EUR 800,-);

c) trois (16) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Przemyslaw Krych, administrateur de sociétés, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski, Pologne, demeurant à 05-500 Jozefoslaw-Piaseczno, Pologne, Ul. Wiejska 12, et libérées intégralement par celui-ci par versement en espèces de huit cents Euros (EUR 800,-);

d) seize (16) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par la société JU6 INVESTMENTS LIMITED, inscrite auprès du «Ministry of Commerce, Industry and Tourism, department of registrar of companies and official receiver of Nicosia, Republic of Cyprus», sous le numéro HE 174594, avec siège à P. C. 1520 Nicosie, République de Chypre, Thasou, 3, Dadlaw House, et libérées intégralement par celle-ci par versement en espèces de huit cents Euros (EUR 800,-);

e) huit (8) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Helmut Josef Fischer, administrateur de sociétés, né le 18 juin 1959 à Wallerstein, Allemagne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1, et libérées intégralement par celui-ci par versement en espèces de quatre cents Euros (EUR 400,-);

f) quatre (4) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Madame Patrycja Sosnowska, administrateur de sociétés, née le 15 septembre 1976 à Opole, Pologne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1, et libérées intégralement par celle-ci par versement en espèces de quatre cents Euros (EUR 200,-);

g) quatre (4) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par Monsieur Marcin Tomasz Prusaczyk, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1970 à Varsovie, Pologne, demeurant professionnellement à 00-078 Varsovie, Pologne, PL Pisudskiego, 1, et libérées intégralement par celui-ci par versement en espèces de deux cents Euros (EUR 200,-)

Le souscripteur sous a) est ici représenté par Monsieur Max Mayer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ledit apport en espèces d'un montant total de huit mille Euros (EUR 8.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la société VULGARIS S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital prévue, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille Euros (24.000,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43483. — Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008015547/206/175.

(080012217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.325.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/IBC FIXTURE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015549/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Luxembourg ELN Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.385.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

314 COMMONWEALTH AVENUE INC, a corporation organised under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, here represented by Florie Gounon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» («the Company») which will be governed by the laws in effect and especially by those of March 22, 2004 on securitization, of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time («Law on Commercial Companies»), September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as by the present articles of association.

Art. 2. Object. The Company shall have as its business purpose to enter into one or several securitization transactions within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the «Securitization Law») and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities.

The Company will not engage in the continuous issuance of securities to the public.

The assumption of risks comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession and the administration of the Company's portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is subject to the law of March 22, 2004 on securitization.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Denomination. The Company's denomination is LUXEMBOURG ELN SECURITIZATION S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Title II.- Capital - Parts - Transfer of parts

Art. 6. Share capital. The issued corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD), divided into twenty million (20,000,000) Common Parts («C-Parts») having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001) each.

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these articles of incorporation shall refer to all the classes of parts, if any.

Parts may be issued with a share premium.

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

It being understood that:

- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Every Part gives right to one (1) vote.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts.

Art. 7. Authorized Share capital. In addition to the initial issued share capital, the Company shall have an authorized capital of one hundred ninety nine million nine hundred eighty thousand United States Dollars (199,980,000.- USD) represented by:

- fifteen billion nine hundred eighty million (15,980,000,000) Common Parts («C-Parts») having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001) each;

- one hundred and thirty-four billion (134,000,000,000) Junior Preferred Parts («J-Pref Parts») having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001) each; and

- fifty billion (50,000,000,000) Senior Preferred Parts («S-Pref Parts») having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001) each.

Art. 8. Transfer of Parts. Parts can be freely transferred between holders of Parts.

Transfers of Parts to third parties may only be made with the prior approval of holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) of the Company.

For all other matters pertaining to transfers of Parts, reference is made to articles 189 and 190 of the Law on Commercial Companies.

Art. 9. Insolvency of holders of Parts and similar events. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the holders of Parts will not bring the Company to an end.

Title III.- Management

Art. 10. Sole manager or board of managers. The Company is managed by one sole manager or by a board of managers composed of a least three managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) are appointed with or without limitation of their period of office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board

of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting of the board of managers may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The resolutions of the manager, or, in case of plurality of managers, the decisions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the Company.

Art. 11. Resolutions by the sole manager or by the board of managers. The manager, or, in the case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder, or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first manager(s) will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Delegation of powers. In case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing director(s). In addition, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Authorised Signatories. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Responsibility of the manager(s). Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of holders of parts

Art. 15. Powers of the general meeting. If there is only one (1) holder of Parts, the sole holder of Parts shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the holders of Parts under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

Art. 16. Procedure. In case there is more than one (1) holder of Parts, decisions of holders of Parts shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management of the Company.

Any holder of Parts shall be entitled to cast one (1) vote for each Part possessed, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the holders of Parts possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the share capital (Parts) of the Company.

General meetings of holders of Parts shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible. Save as otherwise provided for in these articles, quorum and majority conditions are as determined by the Law on Commercial Companies.

Title V. Financial year - Annual distributions - Interim dividends

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on the first January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Art. 18. Financial statements - Allocation of profits. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced below such proportion.

The balance of net profits is at the disposal of the holders of Parts.

Art. 19. Interim dividend distributions.

19.1 Subject to and in accordance with article 18, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant decision of the sole manager or of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

19.2 For the purposes of article 19.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

Title VI. Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. The dissolution and liquidation of the Company shall be validly passed if a majority in number of the holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) vote in favour of the resolution.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not be holders of Parts, designated by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of holders of Parts at the majority defined above.

Art. 21. Powers of the liquidator. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the holders of Parts who will determine their powers and their remuneration.

Art. 22. Applicable laws. The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitization for all matters not provided for in the present Articles of Association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

314 COMMONWEALTH AVENUE INC	20,000,000 C-Parts
Total: twenty million parts	20,000,000 parts

The par value of the Parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (\$ 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named holders of Parts took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for a limited term ending on the Annual General Meeting to be held in 2008 in order to approve the accounts for the year 2007:
 - Alexis Kamarowsky, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang, Germany, on April 10, 1947;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in La Spezia, Italy, on September 12, 1964; and
 - Jean-Marc Debaty, company director, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, born in Rocourt, Belgium, on March 11, 1966.
- 3) The Company shall have its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

314 COMMONWEALTH AVENUE INC., une société organisée sous les lois de State of Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, ici représentée par Florie Gounon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une «société à responsabilité limitée» (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur, notamment par celles du 22 mars 2004, sur la titrisation, du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi sur les sociétés commerciales»), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social la conclusion d'une ou plusieurs opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur les organismes de titrisation (la «Loi titrisation») et la Société peut, dans ce contexte, assumer des risques futures ou existants, relatifs à la détention d'actifs, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles dont la valeur et le rendement dépendent de leurs risques, ainsi que des risques résultant d'obligations assumées par des tiers ou relatives en tout ou partie aux activités d'un tiers, à l'occasion d'une ou plusieurs transactions ou sur une base continue. La Société peut endosser ces risques par l'acquisition d'actifs, l'octroi des garanties ou s'engager elle-même par tout autre moyen. Elle peut aussi vendre, transférer, allouer, gager, dans les limites de la loi et des présents articles, vendre les créances et les autres actifs qu'elle détient, existants ou futures, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut aussi emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre des obligations et tout autre type de titres représentatifs d'une dette.

La Société n'émettra pas de manière continue des valeurs mobilières à destination du public.

L'endossement de risques comprend l'acquisition par l'achat, la souscription ou tout autre moyen d'obligations, titres de créance, notes et autres titres de quelle que forme que ce soit, la possession et l'administration du portefeuille de titres de la Société.

La Société peut réaliser toute opération ou investissement légal, commercial, technique et financier et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles pour accomplir et développer son objet, ainsi que toute opération liée directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet dans tous les domaines ci-dessus décrits.

La Société est soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination de la Société est LUXEMBOURG ENL SECURITIZATION S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Titre II. Capital - Parts- Transfert de parts

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales communes (les «Parts C») ayant une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar américain (USD 0,001) chacune.

A moins que le contexte ne le suggère autrement, le terme «parts», tel qu'employé dans ces statuts, fait référence à toutes les classes de parts sociales, le cas échéant.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs respectifs des classes de parts sont soumis, le cas échéant, aux mêmes droits et obligations en matière de dividendes et de liquidation et plus particulièrement:

Les distributions courantes de dividendes doivent être faites à chaque classe au regard de la totalité du capital social augmenté du montant de la prime d'émission de cette classe relative à la totalité du capital social augmenté de la prime d'émission de la société;

Les distributions liquides doivent être faites à chaque classe au regard de la totalité du capital social augmenté du montant de la prime d'émission de cette classe relative à la totalité du capital social augmenté de la prime d'émission de la société;

Etant compris que:

- si une classe de parts perçoit une distribution de la prime d'émission de cette classe, cette distribution n'ouvrira pas automatiquement le droit aux autres classes de parts de percevoir une distribution de la prime d'émission relative à cette dernière classe de parts;

- si une classe de parts perçoit une distribution de dividende, cette distribution n'ouvrira pas automatiquement le droit aux autres classes de parts de percevoir une distribution de dividende relative à cette dernière classe de parts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en accord avec les lois luxembourgeoises.

Toute part donne le droit à une voix.

Le Conseil de gérance peut créer toutes réserves de capital s'il le juge nécessaire (en supplément de celles imposées par la loi) et doit créer une réserve de surplus de perception pour les fonds que la Société a reçu de l'émission d'une prime sur l'émission et la vente de ses parts; ces réserves ou réserve de surplus de paiement peuvent être utilisés par le Conseil de gérance pour fournir à compensation toute perte de capital, réalisée ou non, ou bien pour le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution, excepté que l'émission d'une prime utilisée pour compensation d'une perte de capital, réalisée ou non, ou le paiement de tout dividende à toute classe de parts ou toute autre distribution est limitée au montant d'émission de la prime de cette classe de parts.

Art. 7. Capital social autorisé. En plus du capital en parts sociales émis initialement, la Société disposera d'un capital social autorisé de cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (199.980.000,- USD) représenté par:

- quinze milliards neuf cent quatre-vingt millions (15.980.000.000) de Parts Sociales Communes («Parts C») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar américain (USD 0,001) chacune;

- cent trente-quatre milliards (134.000.000.000) de Parts Juniors Privilégiées («J-Priv Parts») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar américain (USD 0,001) chacune; et

- cinquante milliards (50.000.000.000) de Parts Seniors Privilégiées («S-Priv Parts») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social (Parts) de la Société.

Pour tous les autres problèmes concernant les transferts de parts, il faut se référer aux articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. L'insolvabilité des détenteurs de parts et événements similaires. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des détenteurs de Parts n'engendre pas la fin de la Société.

Titre III. Administration

Art. 10. Gérant unique ou Conseil de Gérance. La Société est administrée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance composé de trois gérants au moins. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement des associés. Le(s) gérant(s) sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique associé, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique associé ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si au moins deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler à Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir de Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part à la délibération et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société.

Art. 11. Résolutions du gérant unique ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui ser(ont)a appellé(s) «managing director». Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandant.

Art. 13. Autorisation de signature. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la Société est valablement engagée en toute circonstance par la signature unique de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Responsabilité du/des gérant(s). Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des détenteurs de parts

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale. Au cas où il n'y a qu'un (1) seul détenteur de Parts, le détenteur unique de Parts pourra exercer aux assemblées générales dûment tenues à Luxembourg tous les pouvoirs investis dans l'assemblée générale des détenteurs de Parts sous la section XII de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de gérance seront prises par le détenteur unique de Parts, ou selon le cas, par l'assemblée générale des détenteurs de Parts. Toutes décisions devront être prises par écrit et enregistrées sur un registre spécial.

Art. 16. Procédure. Au cas où il y a plus d'un (1) détenteur de Parts, les décisions des détenteurs de parts devront être prises lors de l'assemblée générale dûment tenue à Luxembourg, ou dans le cas où une telle assemblée ne pourra pas être tenue pour une raison ou une autre, par consultation écrite à l'initiative de la gérance de la Société.

Tout détenteur de Parts sera autorisé à donner un (1) vote pour chaque Part possédée, et aucune décision ne sera valablement prise à moins qu'elle ait été prise par les détenteurs de Parts possédant ou représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (Parts) de la Société.

Les assemblées devront être tenues à Luxembourg.

La présence par procuration est possible. A moins qu'autrement prévu par les statuts, les conditions de quorum et de majorité sont déterminées par la Loi sur les sociétés commerciales.

Titre V. Année comptable - Distributions annuelles - Dividendes intérimaires

Art. 17. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, avec exception de la première année comptable, qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 18. Considérations comptables - Allocation de profits. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde des profits nets est à la disposition des détenteurs de Parts.

Art. 19. Les distributions de dividendes intérimaires.

19.1 En conformité avec l'article 18, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de trois (3) semaines à la date de la décision du gérant unique ou de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

19.2 Pour les besoins de l'article 19.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales ou aux statuts de la Société.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. La dissolution et la liquidation de la Société seront valablement passées si une majorité en nombre des détenteurs de Parts représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social (Parts) vote en faveur de la décision.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs pas nécessairement détenteurs de Parts, désignés par le détenteur unique de Parts ou, au cas où, par l'assemblée générale des détenteurs de Parts à la majorité définie ci-dessus.

Art. 21. Pouvoirs du liquidateur. Le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des dettes de la Société.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui sont nommés par les détenteurs de Parts qui vont déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Lois applicables. Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation pour toutes les matières n'étant pas été couvertes par les présents Statuts. Concernant les matières n'ayant pas été traitées par la loi du 22 mars 2004, les parties se réfèrent en plus à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

314 COMMONWEALTH AVENUE INC	20.000.000 C-Parts
Total: vingt millions parts	20.000.000 parts

La valeur nominale des parts sociales a été intégralement libérée en liquide, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à

Assemblée Générale Extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, le détenteur de Parts prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2) Ont été nommés gérants pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008 afin d'approuver les comptes de l'année 2007:
 - Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à Strang, Allemagne, le 10 avril 1947;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à La Spezia, Italie, le 12 septembre 1964; et
 - Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. Relation: LAC/2007/ 44031. — Reçu 1.250 euros.

Pour le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008015641/212/438.

(080012288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Blue Sage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008016063/242/12.

(080011922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Septus Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.398.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize décembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude, Léon, François Ayot pseudo. Carrere, né le 21 décembre 1936 à Clermont Ferrand en France, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien

avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2007

2. Madame Dominique Aline, Roberte Pascale Orecchioni, né le 14 juin 1950 à Paris (18^{ème}) en France, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

ici représentée par

avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEPTUS ASSET MANAGEMENT SARL

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet: la gestion et l'administration de société d'investissement, de société de participations ou d'organismes de titrisation.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscriptions

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
Monsieur Claude Léon François Ayot pseudo Carrere, précité,	499
Madame Dominique Aline Roberte Pascale Orecchioni, précité,	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Libérations

Le capital est entièrement libéré par un apport en espèces d'un montant de 12.500,- Euro tel que cela fut justifié au Notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

1. Madame Dominique, Aline, Roberte, Pascale Orecchioni, précité

La société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

Dont acte, fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2007, WIL/2007/1121. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 janvier 2008.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008016014/2724/133.

(080012456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Tournesol Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.404.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Marie-Laurence Moracchini, demeurant Villa Sassa sise 10, via Tesserete, CH-6900 Lugano, Suisse,
 - Monsieur François-Xavier Moracchini, demeurant Villa Sassa sise 10, via Tesserete, CH-6900 Lugano, Suisse,
 - Mademoiselle Frédérique Moracchini, demeurant Villa Sassa sise 10, via Tesserete, CH-6900 Lugano, Suisse,
- tous ici représentés par Monsieur Grégory Guissard, Juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 7 décembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Tournesol Group S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée par plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance nomme un président (le «Président») parmi ses membres et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

9.2 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de son Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité qualifiée des quatre cinquièmes (4/5^{ème}) des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la

majorité qualifiée des quatre cinquième (4/5^{ème}) des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins quatre (4) gérants.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du Conseil de Gérance ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les associés représentés comme dit ci-dessus déclarent souscrire à l'entière du capital social de la Société et de libérer les dix millions de parts sociales par apport de l'intégralité du capital social de GROUPE MARNE ET CHAMPAGNE S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français (la «Société Apportée»), ayant son siège social à F-75116 Paris, 55, avenue Marceau, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 351 107 545 et dotée d'un capital souscrit de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en un million vingt-six mille cinq cent vingt-six (1.026.526) actions.

La souscription étant réalisée comme suit:

- Marie-Laurence Morachini, préqualifiée, déclare souscrire neuf millions neuf cent quatre-vingt quatorze mille cent cinquante quatre (9.994.154) parts sociales;
- François-Xavier Morachini, préqualifié, déclare souscrire cinq mille huit cent trente six (5.836) parts sociales
- Frédérique Morachini, préqualifiée, déclare souscrire dix (10) parts sociales.

La libération étant réalisée par voie d'apports sur base de la répartition suivante:

- Madame Marie-Laurence Morachini, préqualifiée, a déclarée faire apport à la Société d'un million vingt-cinq mille neuf cent vingt-six (1.025.926) actions émises par la Société Apportée, assortie d'une prime d'émission d'un montant de onze million neuf cent quatre-vingt douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 11.992.984,80), cet apport étant évalué à vingt-et-un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cent quarante et un euros (EUR 21.987.141);
- Monsieur François-Xavier Moracchini, préqualifié, a déclaré faire apport à la Société de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) actions émises par la Société Apportée, assortie d'une prime d'émission d'un montant de sept mille trois euros et vingt cents (EUR 7.003,20), cet apport étant évalué à douze mille huit cent trente-sept euros (EUR 12.837,-);
- Mademoiselle Frédérique Morachini, préqualifiée, a déclarée faire apport à la Société de une (1) action émise par la Société Apportée, assortie d'une prime d'émission d'un montant de douze euros (EUR 12,-), cet apport étant évalué à vingt-et-un euros (EUR 21,-).

Le montant total des apports est évalué à vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-).

Preuve de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de GROUPE MARNE ET CHAMPAGNE S.A.S. et un bilan récent, ainsi qu'une déclaration de valeur d'apport émise par les fondateurs.

Réalisation effective de l'apport:

Les Associés, apporteurs en nature, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- Ils sont les seuls propriétaires des un million vingt-six mille cinq cent vingt-six (1.026.526) actions de GROUPE MARNE ET CHAMPAGNE S.A.S. qu'ils apportent et que ces actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs actions;
- que toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Madame Marie Laurence Moracchini, Messieurs François-Xavier Moracchini, Jacopo Rivara, Grégory Guissard et Madame Betty Prudhomme gérants de la société Tournesol Group S.à.r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société par apport d'au moins 65% (en l'occurrence 100 %) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

17985

Frais

Il a été évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ dix mille euros (EUR 10.000,-).

Décision des Associés

Et aussitôt, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5). Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Marie-Laurence Moracchini, demeurant Villa Sassa sise 10, via Tesserete, CH-6900 Lugano, Suisse;
- François-Xavier Moracchini, demeurant à Villa Sassa sise 10, via Tesserete, CH-6900 Lugano, Suisse;
- Jacopo Rivara, demeurant à CH-1232 Confignon, 13, chemin de la Boule;
- Grégory Guissard, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;
- Madame Betty Prudhomme, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

2. Conformément à l'article des Statuts, Madame Marie-Laurence Moracchini est nommée présidente du Conseil de Gérance.

3. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42071. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015660/211/243.

(080012519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Aviare, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008015476/4685/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06861. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Drak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.366.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh day of January.

Before us Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. The company PELO, with registered office in Lidická, 710/57, 602 00 Brno, Czech Republic, duly represented by Mr Milan Srejber, businessman, residing in Pretlucka, 27, Praha 10, Czech Republic, by virtue of a proxy dated January 4, 2008.
2. The company STIPAN, with registered office in Lidická, 710/57, 602 00 Brno, Czech Republic, duly represented by Mr Milan Srejber, prenamed, by virtue of a proxy dated January 4, 2008.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of DRAK S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 90,000,000.- (ninety million Euro) divided into 90 (ninety) shares with a nominal value of EUR 1,000,000.- (one million Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 120,000,000.- (one hundred twenty million Euro) to be divided into 120 (one hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 1,000,000.- (one million Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on January 7, 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and if at least one A director and one B director are present or duly represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June, at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All ninety (90) shares are subscribed as follows:

	Shares	EUR
- PELO, prenamed, for	54	54,000,000.-
- STIPAN, prenamed, for	36	36,000,000.-
Total	90	90,000,000.-

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 4,430,027.54 (four million four hundred thirty thousand twenty-seven Euro and fifty-four cents).

The shares as well as the share premium are partially paid up by cash for an amount of EUR 3,294,110.- (three million two hundred ninety-four thousand one hundred ten) and partially by contributions in kind of portfolios of securities for an amount of EUR 91,135,917.54 (ninety-one million one hundred thirty-five thousand nine hundred seventeen Euro and fifty-four cents).

Report of the reviseur d'entreprises

These contributions are the subject of a report dated January 4, 2008 established by AUDIEX S.A., with registered office in 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, in accordance with the dispositions of article 26-1 and 32-1 of the law on Commercial Companies and which concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of EUR 91,135,917.54 increased by a cash payment of EUR 3,294,110.- is not at least equal to the number and nominal value of 90 shares of EUR 1,000,000.- each to be issued together with a share premium of EUR 4,430,027.74.»

The said report will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at four hundred eighty-five thousand euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

Class A director:

1. Mr Milan Srejber, businessman, born on December 30, 1963 in Prague, residing in Pretlucka, 27, Praha 10, Czech Republic.

Class B directors:

2. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques appliquées», born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Milan Srejber, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. La société PELO, ayant son siège social à Lidická, 710/57, 602 00 Brno, République Tchèque, ici représentée par Monsieur Milan Srejber, homme d'affaires, demeurant à Pretlucka, 27, Praha 10, République Tchèque,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 janvier 2008.

2. La société STIPAN, ayant son siège social à Lidická, 710/57, 602 00 Brno, République Tchèque, ici représentée par Monsieur Milan Srejber, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 janvier 2008.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DRAK S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions d'euros) représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 120.000.000,- (cent vingt millions d'euros) qui sera représenté par 120 (cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 7 janvier 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou dûment représentés, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur ne pourra pas représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les quatre-vingt-dix (90) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions	EUR
- PELO, prénommée, pour	54	54.000.000,-
- STIPAN, prénommée, pour	36	36.000.000,-
Total	90	90.000.000,-

L'émission des parts est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 4.430.027,54 (quatre millions quatre cent trente mille vingt-sept euros et cinquante-quatre cents).

Les actions ainsi que la prime d'émission ont été partiellement libérées par versement en numéraire pour un montant de EUR 3.294.110,- (trois millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix euros) et partiellement par apports en nature de portefeuilles titres pour un montant de EUR 91.135.917,54 (quatre-vingt-onze millions cent trente-cinq mille neuf cent dix-sept euros et cinquante-quatre cents).

Rapport du Reviseur d'entreprises

Ces apports font l'objet d'un rapport daté du 4 janvier 2008 établi par AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 91.135.917,54 augmentée d'un versement en numéraire de EUR 3.294.110,- ne correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 90 actions de EUR 1.000.000,- chacune à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission de EUR 4.430.027,74.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Milan Srejber, homme d'affaires, né le 30 décembre 1963 à Prague, demeurant à Pretlucka, 27, Praha 10, République Tchèque.

Administrateurs de catégorie B:

2. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Milan Srejber, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Srejber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008, Relation: EAC/2008/407. — Reçu 472.150,14 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008015658/239/410.

(080012019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

BRE/Woking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.945.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

BRE/WOKING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008015399/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Hamster Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.808.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société HAMSTER INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 15 juin 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire M. Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 9 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e V. Lepage

Le liquidateur

Référence de publication: 2008015522/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Nansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NANSEN S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary on 22 September 2005 published in the Mémorial C number 177 of 25 January 2006 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 110.899. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 19 September 2007 published in the Mémorial C number 2553 of 9 November 2007.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.30 p.m., with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To acknowledge that the Company currently holds all the forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, issued by the Company.

2. To reduce the subscribed capital of the Company by an amount of ten million thirty-seven thousand three hundred fourteen point two hundred fifteen Swedish Kronor (SEK 10,037,314,215.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred sixty million nine hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-two point zero fifteen Swedish Kronor (SEK 360,974,892,015.-), divided into one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares, forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, to an amount of three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8), divided into one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, and to cancel the forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares.

3. To set the amount of the Company's subscribed capital at three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8) represented by one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction above proposed.

5. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the capital reduction above proposed.

6. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

7. To amend article 21 of the articles of association of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that the Company holds all the forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, issued by the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce, with immediate effect, the subscribed capital of the Company by an amount of ten million thirty-seven thousand three hundred fourteen point two hundred fifteen Swedish Kronor (SEK 10,037,314,215.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred sixty million nine hundred seventy-four thousand eight hundred ninety-two point zero fifteen Swedish Kronor (SEK 360,974,892,015.-), divided into one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares, forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares, and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares, with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each to an amount of three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8) divided into one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, and to cancel the forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class B Shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to set, with immediate effect, the amount of the Company's subscribed capital at three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8), represented by one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) Class A Shares and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) Class C Shares, having a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. first paragraph. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at three hundred fifty million nine hundred thirty-seven thousand five hundred seventy-seven point eight Swedish Kronor (SEK 350,937,577.8) divided into one million four hundred eighty-five thousand one hundred and thirteen (1,485,113) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each and forty-three thousand seven hundred twenty-seven (43,727) class C shares (the «Class C Shares»), with a nominal value of two hundred and twenty-nine point five hundred forty-five Swedish Kronor (SEK 229,545.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the first (1st) of May 2007 shall end on the thirty-thirst (31st) of December 2007.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 21 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first (1st) of January and ends the thirty-first (31st) of December of the same year.»

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 6.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NANSEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 177 du 25 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110899. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2553 du 9 novembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation de la détention par la Société de toutes les quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, émises par la Société.

2. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix millions trente-sept mille trois cent quatorze virgule deux cent quinze couronnes suédoises (SEK 10.037.314.215,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-douze virgule zéro quinze couronnes suédoises (SEK 360.974.892.015,-), réparti en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A, quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, à un montant de trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8) réparti en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, et annulation des quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B.

3. Fixer le montant du capital social souscrit de la Société à trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C, avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune.

4. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour l'exécution de la réduction de capital proposé ci-dessus.

6. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

7. Modification de l'article 21 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

8. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les

mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de constater la détention par la Société de quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, émises par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire, avec effet immédiat, le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix millions trente-sept mille trois cent quatorze virgule deux cent quinze couronnes suédoises (SEK 10.037.314.215,-) afin de le réduire son montant actuel de trois cent soixante millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-douze virgule zéro quinze couronnes suédoises (SEK 360.974.892.015,-), réparti en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille et cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A, quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, à un montant de trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8), réparti en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune et d'annuler les quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital de la Société à trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8), représenté par un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille et cent treize (1.485.113) Parts Sociales de Catégorie A et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinquante millions neuf cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix-sept virgule huit couronnes suédoises (SEK 350.937.577,8) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille et cent treize (1.485.113) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune et quarante-trois mille sept cent vingt-sept (43.727) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule cinq cent quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 229.545,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence dorénavant le premier (1^{er}) janvier et finisse le trente et un (31) décembre de la même année.

L'assemblée générale des associés décide que l'année sociale en cours qui a commencé le premier (1^{er}) mai 2007 prendra fin le trente et un (31) décembre 2007.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale comme le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, P. A. Lechantre, M. Jonas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007, EAC/2007/15796. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008015616/239/230.

(080012110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Taxis.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 66.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008016101/220/12.

(080011979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Ucosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.457.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008015477/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04877. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Mimosas Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015474/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06846. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Hydra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015475/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06764. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

20ème CORPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015472/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06831. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

GLOBAL GROUP MANAGEMENT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015473/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06842. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008015471/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06815. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.566.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

A. Graziano / F. Lanners

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008015337/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06838. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Hega Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEGA EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008015340/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06772C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Médicalmsanté S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.059.

La Fiduciaire L.P.G. SARL (RCS n ° B 84.426) informe que le contrat de domiciliation du siège social de MEDICALM-SANTE S.A. (RCS n ° B 115.059) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg a été résilié avec effet au 10 janvier 2008.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008015425/1091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.
